

**UNIQUEMENT POUR LES PERSONNES AYANT DEJA
SOUSCRIT UNE LICENCE DANS UN AUTRE CLUB**

Il n'est pas possible de prendre une licence dans deux clubs ; la licence et l'assurance qui lui sont attachées sont valables quel que soit le club où elles ont été prises.

Seule la cotisation d'adhésion à l'association **Balades Esvriennes**

 **Deux possibilités d'adhésion**

cotisation **Randonnée** à Balades Esvriennes (**par adulte**) : **15 €**
OU

cotisation **Randonnée et Marche Nordique** à Balades Esvriennes (**par adulte**) : **25 €**

Je soussigné (e)

Né(e) le

Adresse

N° de tél. portable

Mail

Demande à adhérer à l'association pour l'année 2021-2022

Je m'engage à respecter les articles des statuts.

Je fournis le nom du club de randonnée m'ayant attribué ma licence FFRP 21-22 ainsi que le numéro de celle-ci

Indiquer:

le nom du club ayant délivré la licence:

Le n° de votre licence

:

Le type d'assurance souscrite :

:

Mention manuscrite : lu et approuvé :

Date

Signature

Remettre ce bulletin et le chèque libellé à l'ordre des : Balades Esvriennes à :

Pascale RABAU – 12 Rue du Peu – 37320 ESVRES